

FICHE D'INFORMATION PATIENT

Cryothérapie (Traitement par azote liquide)

Votre dermatologue vous a proposé le traitement d'une lésion de votre peau par cryothérapie.

Il s'agit d'un traitement permettant la destruction de lésions cutanées. En effet, l'application d'azote liquide entraîne une congélation rapide à l'origine de la destruction des cellules de la lésion de la peau.

Les lésions pouvant être détruites par cette technique sont :

- les lésions bénignes (non cancéreuses) : les verrues, les kératoses séborrhéiques, les molluscum, les adénomes sébacés, les angiomes...
- les lésions précancéreuses : les kératoses actiniques (induites par le soleil), qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent évoluer vers des cancers de la peau
- certaines lésions cancéreuses : les carcinomes très superficiels. Dans ce cas, il est indispensable de réaliser une biopsie de la lésion avant de réaliser la cryothérapie.

La cryothérapie ne nécessite pas d'anesthésie locale et se réalise très simplement en consultation. L'azote liquide à très basse température est appliqué sur la lésion cutanée à détruire à l'aide d'un système pressurisé type spray. L'application peut durer quelques secondes, la durée étant variable selon la lésion à traiter. Une sensation de brûlure est habituelle.

L'évolution habituelle est similaire à celle d'une brûlure dans les jours suivants : apparition possible de rougeurs, gonflements, croûtes, cloques... puis évolution en une quinzaine de jours vers la cicatrisation. La persistance d'une cicatrice (tâche plus ou moins foncée) est possible.

Voici des conseils pour une meilleure cicatrisation. Nettoyez chaque jour la zone traitée avec de l'eau et du savon, sous la douche. Évitez de frotter avec un gant. Évitez les bains. Séchez en tamponnant, sans frotter.

Appliquez ensuite de la vaseline ou la crème cicatrisante prescrite par le dermatologue, pour éviter la formation de croûtes.

Selon la zone traitée, votre dermatologue a pu vous prescrire un pansement, à appliquer chaque jour sur la zone traitée.

En l'absence de pansement, si la zone est laissée à l'air, vous pouvez appliquer de la vaseline ou la crème cicatrisante prescrite 2 à 3 fois par jour sur la cicatrice.

En cas de signes d'inflammation importante (rougeur, douleur, gonflement), ou sur prescription du médecin, vous pouvez appliquer un antiseptique (chlorhexidine, bétadine...) 2 fois par jour sur la cicatrice jusqu'à cicatrisation complète.

En cas de persistance d'inflammation malgré l'antiseptique, ou d'écoulement de pus, consultez votre médecin généraliste qui jugera de la nécessité d'antibiotiques.

Vous devez protéger votre cicatrice du soleil pendant 1 an, par des vêtements ou une crème solaire, afin d'éviter la pigmentation cicatricielle.

Votre dermatologue pourra vous proposer un rendez-vous dans les 3 à 6 mois suivant la cryothérapie pour juger si les lésions sont bien détruites. Une séance de cryothérapie peut être insuffisante pour la destruction des lésions, d'autres séances seront alors réalisées.

